

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N° 919

présenté par
M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« la commission de surveillance »

les mots :

« elle-même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.